



Convention de Partenariat

Ugsel / Apel

2015 – 2018

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

L'Apel, Association de Parents d'élèves de l'Enseignement Libre, dont le siège social se situe : 277, rue Saint Jacques 75240 PARIS Cedex 05, représentée par sa Présidente, Madame Caroline SALIOU, Ci-après dénommée « l'APEL nationale »,
D'une part,

ET

L'Ugsel, Fédération sportive éducative de l'Enseignement catholique, dont le siège social se situe : 277, rue Saint Jacques 75240 PARIS Cedex 05, représentée par son Président, Monsieur Daniel RENAUD, Ci-après dénommée « l'Ugsel nationale »,
D'autre part,

Préambule :

Le projet du mouvement des APEL repose sur :

- une vision qui est celle des parents, premiers éducateurs de leurs enfants,
- une mission qui favorise l'exercice de la parentalité au sein d'une école librement choisie, de la famille et de la société,
- des principes d'actions en termes d'ouverture, d'engagement et de champs de compétence.

L'Apel intervient dans cinq grands domaines d'action pour :

- Défendre la liberté d'enseignement et du choix de l'école
- Représenter les parents au sein de l'institution scolaire et auprès des pouvoirs publics
- Animer et s'impliquer dans la vie des établissements scolaires

DS -1- *es*

- Participer au débat éducatif national
- Soutenir les parents dans leur tâche éducative

Le projet éducatif de l'Ugsel :

Le projet éducatif de l'Ugsel, qui prend sa source dans celui de l'Enseignement catholique, vise le développement de la personne dans toutes ses composantes. L'Ugsel propose un projet d'éducation qui vise le développement intégral de la personne et de toute la personne.

Le respect de la dignité de la personne invite à reconnaître chaque personne comme unique avec ses talents, ses fragilités et ses différences.

L'égalité de dignité de toute personne demande de porter une attention particulière aux plus vulnérables afin de garantir l'épanouissement de chacun.

De par ses missions de Fédération sportive éducative de l'Enseignement catholique, comme partenaire de l'animation institutionnelle, l'Ugsel se met au service des établissements pour développer une animation sportive et pédagogique. Elle s'efforce de proposer un cadre d'activités accueillant et bienveillant. Elle veille à repérer et prévenir toute forme d'excès, d'incivilités ou de pratiques néfastes pour le développement de la personne.

Le sport scolaire pour les enfants et les jeunes est un levier essentiel d'accès aux activités physiques, sportives et artistiques, sources d'épanouissement physique, moral et spirituel, et de ce fait, contribue à l'éducation à la santé et à la citoyenneté.

Des convictions communes de partenariat :

L'Apel et l'Ugsel, au cœur des communautés éducatives, ont le souci de rassembler, fédérer et accueillir l'ensemble des familles et des élèves. Elles souhaitent soutenir, porter et accompagner ensemble des projets d'animation éducative, au service des établissements et de leurs élèves.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Axes de collaboration

Au travers de stratégies et d'orientations politiques communes, l'Apel et l'Ugsel décident de collaborer sur différents champs éducatifs :

- **Pour une école inclusive**
- **Pour une éducation à la santé**
- **Pour une éducation à la citoyenneté**

Article 1.1 : Pour une école inclusive

La démarche d'inclusion a toujours été au cœur des préoccupations des APEL et de l'Ugsel. L'accueil de la différence et du handicap bouscule les représentations et les pratiques des uns et des autres.

 CS

Notre ambition est de fédérer tous les acteurs (parents, enseignants et jeunes) pour porter en équipe un projet d'aménagements pédagogiques, de supports d'apprentissage variés, d'organisation d'aide ou d'accompagnement personnalisé.

Trois axes stratégiques sont retenus :

- Développer des projets transversaux opérationnels (ex : Solida'Rio) en collaboration ou non avec des partenaires externes à l'Enseignement catholique
- Développer la formation des acteurs locaux en matière d'inclusion scolaire
 - Créer des synergies entre nos réseaux de personnes ressources (parents, enseignants, ASH et personnel éducatif)
 - Développer des formations (ex : connaissance des dispositifs mis en œuvre)
- Créer des événements dédiés pour communiquer et sensibiliser

Article 1.2 : Pour une éducation à la santé

L'éducation à la santé et la prévention des conduites à risques et des conduites addictives font partie des missions confiées à l'École depuis de nombreuses années.

Afin de lutter contre le développement d'un certain nombre de comportements déviants et néfastes au plein épanouissement physique et mental des jeunes, les programmes scolaires comportent un volet pour éduquer les enfants aux risques quotidiens inhérents à leur mode de vie. La sensibilisation et l'implication des parents sont indispensables pour mener à bien ces missions.

La politique éducative de santé constitue un facteur essentiel de bien-être des élèves, de réussite scolaire et d'équité.

Les projets de prévention et d'éducation à la santé ont vocation à s'intégrer dans la formation intégrale de la personne dispensée par l'école. En particulier, l'école doit proposer aux jeunes des dispositifs pour développer leur estime de soi et se responsabiliser vis-à-vis de leur santé et de leur corps.

Cinq domaines d'action au service des établissements et des élèves sont retenus en priorité :

- Prévention des conduites addictives : drogues, alcool, boissons énergisantes, tabac, écran et internet ;
- Promotion des activités physiques pour le bien-être et la santé des élèves (lutte contre l'obésité...);
- Formation aux premiers secours APS / PSC 1 ;
- Prévention des accidents de la vie courante (1^{er} degré);

JL ^{es}

- Prévention de la violence (harcèlement, jeux dangereux et pratiques violentes).

Article 1.3 : Pour une éducation à la citoyenneté

La défense et la promotion des valeurs citoyennes de la République telles que la liberté, l'égalité ou la fraternité rejoignent les projets de l'Ugsel et de l'Apel. Les intentions éducatives de leurs projets s'appuient sur la vision chrétienne de la personne et son développement intégral, promu par l'Enseignement catholique.

La dimension sociale de la personne implique dès lors que l'école prépare chacun à un « vivre ensemble » dans le respect de la liberté de conscience et l'apprentissage de la responsabilité. Les parents et l'ensemble des personnels expriment donc la même ambition, celle de favoriser la continuité éducative pour la construction du jeune. Elle s'inscrit pleinement dans le projet des établissements catholiques présenté aux familles.

A- Former et outiller les acteurs à la citoyenneté

Permettre à chaque personne, élève, personnel, enseignant et parent, d' « être acteur et auteur de son parcours » pour assumer ses responsabilités résume notre engagement associatif, citoyen et social.

En s'appuyant sur le réseau des parents, l'Ugsel et l'Apel souhaitent proposer aux acteurs des communautés éducatives :

- des formations, des conférences sur des thématiques d'éducation à la citoyenneté : Accompagnement et encadrement de groupes, Comportements en communauté...
- des outils d'information, de sensibilisation et de prévention à destination des jeunes et des adultes
- des ressources en matière d'accompagnement du changement, d'innovation pédagogique...

B- Promouvoir et soutenir les initiatives permettant un changement de regard pour accueillir différents publics et favorisant l'éducation et l'insertion sociale et professionnelle

C- Faire des événements sociétaux un levier d'animation au service des territoires

La mise en place d'une animation éducative autour de ces événements est aujourd'hui un véritable axe stratégique pour fédérer et rassembler les communautés éducatives (la coupe du monde de Rugby à Londres, les jeux paralympiques à Rio, le mondial de Handball masculin en France). L'APEL et l'Ugsel souhaitent saisir toute opportunité qui s'inscrirait dans ces perspectives.

 es

Article 2 : Engagements communs

- L'Apel et l'Ugsel s'engagent à valoriser et communiquer sur les actions réalisées en commun, au travers de leurs différents outils de communication nationaux ou locaux.
- L'Apel et l'Ugsel s'engagent à mobiliser le réseau de leurs adhérents et ceux des communautés éducatives des établissements scolaires en les informant des divers projets d'animation éducative et institutionnelle qui leur sont proposés.
- L'Apel et l'Ugsel s'engagent à coopérer en amont dans le cadre de la commission mixte ou d'un groupe spécifique de travail pour élaborer des projets d'animation communs et définir des stratégies d'expérimentation.

Article 3 : Durée du partenariat

Le présent partenariat est conclu à compter du 1^{er} septembre 2015 pour une durée initiale de trois ans, soit jusqu'au 30 août 2018. A l'issue de cette période, un nouveau partenariat pourra être conclu entre les parties dans le cadre d'un nouveau projet associatif et éducatif, si elles souhaitent poursuivre leur collaboration.

Un avenant précisant les détails de son application sera signé chaque année : les projets et objectifs de l'année, les modalités de mise en œuvre, de régulation et d'évaluation y seront définis.

Fait à Paris
en deux exemplaires,

le : 19 Nov 2015

Pour l'Apel nationale
Caroline SALIOU
Présidente

Pour l'UGSEL nationale
Daniel RENAUD
Président



Avenant annuel 2015 / 2016

Article 1.1 : Pour une école inclusive

L'Ugsl et le département Education du Secrétariat général ont lancé un projet collaboratif intitulé « Solida'Rio » destiné à l'ensemble des établissements catholiques. Dans une Ecole ouverte à tous et inscrite pleinement dans cette dynamique, l'Apel s'est tout naturellement associée à ce projet, apportant avec ses travaux spécifiques, une attention singulière aux élèves à besoins éducatifs particuliers.

Pour le développement de ce projet, l'Apel s'engage activement à :

- informer ses présidents académiques et départementaux et à les inviter à se mobiliser pour soutenir « Solida'Rio » dans leurs territoires,
- apporter sa contribution à la réalisation d'outils d'informations (réalisation de flyers),
- mettre à disposition ses moyens de communication (revue, lettre d'actualités...) pour renseigner les communautés sur les actions mises en œuvre.

L'Apel s'engage à solliciter ses acteurs locaux pour s'impliquer dans la mise en œuvre de la tombola « Gagnons Rio », support financier du séjour des ambassadeurs de la délégation nationale et du financement de projets d'inclusion locaux.

Dans le cadre d'une commission mixte départementale, l'Apel peut s'associer au choix de l'ambassadeur retenu pour la délégation envoyée à Rio.

L'Apel et l'Ugsl s'associeront durant l'année pour promouvoir l'inclusion des élèves handicapés. Ils définiront des modalités d'accompagnement des élèves, des parents pour valoriser la complémentarité de leurs domaines de compétences.

De son côté, l'Ugsl s'engage à :

- Partager ses outils, ses ressources pour communiquer sur le projet Solida'Rio dans le plus grand nombre d'Apel.
- Valoriser l'engagement et le soutien des Apel dans la mise en œuvre du support de la tombola FFH « Gagnons Rio » et l'envoi de la délégation nationale.
- Solliciter son réseau de comités pour organiser des commissions mixtes de d'échanges et de collaboration en partenariat.
- Informer les Apel académiques et départementales du développement du projet en leur apportant les informations nécessaires.

ES

Article 1.2 : Pour une éducation à la santé

Parmi les 5 domaines d'action définis dans son projet d'éducation à la santé, l'Ugsel nationale expérimente pour l'année 2015-2016 un projet sur la prévention des conduites addictives.

Ce projet, mis en œuvre dans 3 territoires, Normandie, Pays de la Loire et Centre, se déroule en plusieurs phases :

1. La formation d'animateurs en prévention des conduites addictives parmi les personnels de l'Enseignement catholique, dans le 1^{er} et 2nd degrés.
2. L'intervention auprès des élèves d'une association reconnue dans le domaine des addictions.
3. L'exploitation de cette intervention par les élèves, guidés par l'animateur formé et l'équipe éducative constituée autour de ce projet.
4. La rédaction d'un rapport d'évaluation faisant état du bilan de l'expérimentation et d'une analyse scientifique menée conjointement par une équipe d'experts dans le domaine des addictions.

Pour développer ce projet, l'Ugsel nationale s'engage à :

- Communiquer à l'Apel nationale le projet Ugsel de prévention des conduites addictives.
- Informer l'Apel du déroulement du projet mis en place dans les établissements scolaires, de la démarche pédagogique privilégiée et des modalités d'évaluation.
- Communiquer quelques projets d'établissements, significatifs de la qualité des actions éducatives menées.
- Organiser avec l'Apel nationale, un temps d'échange consécutif au rapport d'évaluation destiné aux familles.

Et l'Apel nationale s'engage à :

- Informer les réseaux de l'Apel concernés, de la mise en œuvre du projet de prévention des conduites addictives de l'Ugsel.
- Communiquer à l'Ugsel les coordonnées des personnes ressources de l'Apel pour aider à la mise en œuvre du projet.
- Diffuser les documents relatifs au projet.
- Participer à des temps de rencontre entre l'Ugsel et l'Apel au niveau local pour présenter et échanger sur les actions menées.

DE CS